

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 9 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR. Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR

1er Juin 1883.

Chronique générale.

Les républicains n'essaient même plus de nier leur responsabilité dans le désastre d'Hanoi. Ecoutez, par exemple, ce que disait avant-hier, dans le Voltaire, M. Weiss:

« Ce qui a frappé mortellement Rivière, ce n'est pas une balle annamite, c'est l'esprit byzantin de nos groupes parlementaires, c'est nos fausses conceptions gouvernementales; c'est notre impuissance à constituer un gouvernement, qui s'est prolongé depuis le 30 janvier 1882 jusqu'au mois de février 1883! »

» Qu'a-t-on fait en France depuis une année et plus que Rivière et ses compagnons luttèrent là-bas contre les multitudes, le climat, le défaut de ressources, les intrigues et les complots de nos rivaux européens? Qu'a-t-on fait en France pendant qu'une poignée de vaillants Français prenait, évacuait, reprenait et défendait des provinces et des citadelles? A-t-on pensé à leur envoyer en temps utile des renforts suffisants? Non. A-t-on résolu de leur donner l'ordre de se rembarquer et renoncé à une entreprise qu'on ne pouvait évidemment poursuivre avec cinq cents hommes ni avec mille? Pas davantage. »

LA SITUATION BUDGÉTAIRE.

La situation budgétaire préoccupe très-vivement un grand nombre de députés. Il est dès maintenant certain que les dépenses de l'exercice 1883 excéderont les prévisions de la loi des finances de 450 millions en chiffres ronds.

Dans ces conditions, les membres de la majorité républicaine sont décidés à repousser tous les projets dont l'adoption aurait

pour résultat d'affecter d'une manière quelconque le budget des dépenses.

C'est ainsi qu'il faut s'attendre à une très-vive opposition aussi bien contre la loi relative aux récidivistes que contre la proposition de M. Paul Bert sur l'augmentation du traitement des instituteurs. (France.)

Il règne au ministère de la marine une activité fébrile pour parer aux nécessités résultant de la phase nouvelle dans laquelle vient d'entrer la question du Tonkin.

La plupart des employés sont consignés, depuis dimanche dernier, jusqu'à minuit, pour l'expédition des ordres nécessaires.

Il se passe en ce moment-ci, à propos de l'expédition du Tonkin, ce qui s'est passé pendant la campagne de Tunisie.

Toutes les lettres venant de nos soldats sont interceptées par ordre.

CE QU'ILS ONT FAIT DE LA FRANCE.

Le Français résume exactement la situation lorsqu'il dit:

« Nous n'avons pas trouvé en Europe d'amis qui pussent nous consoler de l'hostilité de l'Angleterre. Quant à nos ennemis, hélas! qui ne les voit, qui ne les sent? Ils n'en sont même plus à se gêner, témoin ce voyage de M. de Mollke sur notre frontière du Sud-Est, sur le terrain que les braves italiens annoncent devoir être le champ de bataille et où se rencontreront demain les armées italienne et française; témoin ces articles où la presse allemande énumère si arrogamment les millions de soldats et les milliers de canons que la triple alliance est prête à lancer contre nous! »

» Non, jamais la France n'a été aussi isolée, aussi menacée. Et c'est le moment où notre gouvernement suit une politique qui le brouille avec l'Angleterre. C'est le moment où, non content d'avoir déjà trente ou quarante mille hommes immobilisés en Tu-

nisie, il se met dans une situation telle qu'il lui faut forcément envoyer au Tonkin, Dieu sait pour combien de temps, une bonne partie de notre flotte, et ces admirables régiments de l'infanterie de marine qui, dans notre armée si jeune et encore imparfaitement organisée, formaient un véritable corps d'élite. Qu'une complication se produise en Europe, non seulement nous n'aurons pas d'amis, mais nous n'aurons pas nos forces militaires au complet. Joignez à cela nos finances épuisées, toutes nos institutions sociales détruites ou ébranlées, la division des esprits et le trouble des consciences, la paix religieuse et sociale détruite, notre République devenue aux yeux des monarchies européennes, même des plus révolutionnaires, comme celle d'Italie, un sujet d'effroi et de mépris, quelque chose avec quoi on ne compte plus, mais dont on peut avoir un jour à se garer, et vous aurez alors l'idée de ce que le gouvernement républicain a fait de la France.

» Est-ce donc là l'état intérieur et extérieur dans lequel nos amis la lui avaient remise, en tombant du pouvoir? — Paul Thureau-Dangin. »

EXPÉDITION DU TONKIN.

Le gouverneur de Cochinchine a envoyé par télégraphe les noms des officiers atteints dans l'affaire qui a coûté la vie au commandant Rivière.

Les officiers tués sont:

MM. Jacquin, capitaine d'infanterie de marine; de Brisis, lieutenant d'infanterie de marine; Moulou, aspirant de première classe de la Victorieuse.

Les officiers blessés sont:

MM. Sentis, lieutenant de vaisseau du Villars; Duboc, lieutenant de vaisseau de la Surprise; Le Bric, enseigne de vaisseau du Léopard; Clerc, enseigne de vaisseau du Pluvier; Ducorps, sous-commissaire de la marine; Garnier, sous-ingénieur hydrographe de Brest.

Le ministre de la marine a reçu également, comme nous l'avons dit hier, la nouvelle de la mort du lieutenant-colonel Carreau, qui, blessé à Nam-Dinh, avait dû subir l'amputation d'une jambe.

La veuve du brave officier a été immédiatement prévenue par le ministre.

Né à Saint-Pierre (Martinique) le 7 juin 1836, le lieutenant-colonel Carreau s'était engagé en 1856 dans l'infanterie de marine et devint sous-lieutenant lors de l'expédition de Chine. Il servit dans les colonies, y conquit tous ses grades, passa en 1882 dans les tirailleurs annamites et partit alors pour le Tonkin avec le grade de lieutenant-colonel.

Au mois de mars dernier, les compagnies du 4^e régiment d'infanterie de marine, commandées par lui, arrivaient à Hanoi, et le 27 mars la canonniers la Fanfare ouvrait le feu contre la citadelle de Nam-Dinh. C'est en moins de deux heures qu'on se rendit maître des positions occupées par l'ennemi.

Pendant l'assaut, le lieutenant-colonel Carreau eut le pied droit broyé; l'amputation, immédiatement pratiquée, semblait avoir conjuré tout danger, quand les fortes chaleurs provoquèrent des complications et amenèrent un dénouement fatal.

Il y a environ trois semaines, M. le lieutenant-colonel Carreau avait été promu officier de la Légion-d'Honneur.

Le général Bouët, qui va prendre la direction des opérations militaires au Tonkin, est un des plus jeunes officiers généraux de l'armée. Il appartient au cadre de l'infanterie de marine.

Le général Bouët n'a que cinquante ans; il a fait de nombreuses campagnes en Cochinchine et s'est particulièrement distingué à Sedan. C'est, dit-on, un officier d'une grande valeur, connaissant admirablement la tactique des Annamites.

Le général Bouët est le neveu de l'amiral Bouët-Willamez.

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par Mme Claire de CHANDENEUX.

Léonide était blanche comme ses manchettes. Un soupçon terrible la torturait qu'elle s'efforçait de dissimuler sous la raillerie.

— Confié... non, pas précisément... nous n'en sommes pas aux épanchements intimes, que diable!... mais laissez comprendre... oh! très-clairement laissez comprendre, qu'il serait, dans peu de jours, l'heureux époux de M^{lle} de Brix.

Léonide laissa tomber sa tête sur sa poitrine, incapable de maîtriser l'abattement infini où la jetait cet effondrement suprême de son éternelle ambition.

En elle, le vide; autour d'elle, le vide; la fortune vainement poursuivie, les devoirs méconnus, le passé plein d'amertume, l'avenir sans espoir, la maternité sans joie, tout passa, rapide, heurté, ironique, devant ses yeux secs.

Il lui vint comme une vision de la petite villa des bords de la Marne, et comme un regret du temps où elle y vivait ignorée.

C'était la jeunesse alors. Et maintenant?...

Ses yeux, en se rouvrant, rencontrèrent la glace énorme qui tenait le milieu d'un panneau. Elle y vit son buste amaigri par les déceptions, affaibli par le chagrin, ses joues où la fraîcheur avait fui; ses paupières creusées par l'ambition déçue, son front où les années burinaient de fines lignes révélatrices, tout un ensemble qui avait été la beauté, qui était encore l'agréable, qui n'était plus la jeunesse.

Il était trop tard, quand lui arrivait cette double révélation, blessante pour sa vanité comme une épine aiguë, trop tard pour se reprendre à une ambition nouvelle, pour se créer un but, pour espérer d'autres dévouements.

Que n'avait-elle secoué plus tôt, dès le début d'un abandon trop mérité, cet espoir de reconquérir le bien perdu? Ce bien lui échappait pour jamais, et les années, consumées dans une attente illusoire, s'accumulaient sur sa tête.

Le commandant, debout devant elle, n'osait troubler cette méditation, dont il ne soupçonnait pas toute la désolation profonde.

Il se contentait de plaindre un peu cette chère parente, dont la belle-fille allait faire un beau mariage, et de se congratuler beaucoup lui-même de voir cette majeure pierre d'achoppement écartée de son chemin.

Car la ténacité de Léonide n'approchait pas de

la sienne propre, et c'était merveille de voir le peu de terrain qu'il fallait à ses espérances pour fleurir.

Aristide de Brix, débarrassé de son précepteur, comme il le disait lui-même après chaque leçon, entra brusquement, le cigare aux lèvres.

C'était un adolescent de treize ans, qui paraissait en avoir dix-sept, et n'en était pas peu fier; maigre, rougeâtre, toujours laid, et d'une parfaite impertinence.

Le « bébé adoré » était aussi mauvais élève que fils peu respectueux.

Il tendit au commandant le bout de ses doigts, et vint embrasser sa mère, sans songer à retirer son cigare de ses lèvres assez à temps pour ne pas l'aveugler par la fumée.

— Aristide, dit-elle, je t'avais prié de ne pas fumer chez moi.

— Comme il vous plaira, répondit-il avec sécheresse... En ce cas, je n'y entrerai pas souvent.

— Ne peux-tu donc renoncer, au moins en ma présence, à ce passe-temps qui me déplaît?

— Avec cela qu'on s'amuse déjà tant et tant dans cette baraque de château!

— Aristide, gronda le vieil officier, tu fais du mal à ta mère!

— Voyons, cousin, ne faites donc pas toujours le frère prêcheur, répondit le petit drôle avec irrévérence. Vous ne savez pas vous servir du

goupillon aussi bien que ma mère: elle suffit à la tâche, allez!

— Vous êtes un garçon mal élevé, mon enfant, dit le commandant froissé, vous auriez besoin de passer par un régiment pour apprendre à vivre.

— Bon! ce n'est plus le goupillon, c'est le sabre, à présent!

Léonide releva son front abattu où se répandait une tristesse nouvelle. Elle regarda son fils avec un mélange de reproche et de tendresse, étouffa un soupir, puis, retrouvant une soudaine énergie:

— Vous abusez de mon indulgence pour vous, Aristide, dit-elle d'un ton résolu; vous me punissez cruellement de ma longue faiblesse.

— Quelle faiblesse, maman?... Je ne suis plus à l'âge des étrivières, je pense?

— Vous êtes à celui du respect, et vous l'oubliez trop. Il vous faut un maître... une direction...

— Oh! j'en ai... Seigneur!... j'en ai!

— Un second père, enfin, qui réprime les écarts de votre nature indisciplinée.

— Il ne manque plus que cela!... Eh bien?... Et mon précepteur, qu'en ferez-vous?

Sans l'écouter, Léonide tendit, avec un sourire pâle, sa main nerveuse au commandant abasourdi.

— Ce maître, ce père, Aristide, le voici!... j'épouse, le mois prochain, notre cousin de Rollezan.

Celui-ci, éperdu de saisissement et de joie, n'osant se fier à ses oreilles, se tâtant pour se sentir

Les deux vaisseaux l'Annamite et le Mytho ont quitté Toulon, le premier mercredi, le second hier matin, portant près de 2,000 hommes.

Parlant de l'expédition française au Tonkin, le correspondant berlinois de la Gazette de Cologne s'exprime de la manière suivante :

« Il est probable que les Français atteindront finalement le but qu'ils poursuivent ; mais il est évident qu'ils pourront être obligés de faire de grands sacrifices.

» On ne croit guère, ici, à une intervention armée de la Chine ; on se tromperait aussi en supposant que l'Angleterre exerce une action secrète pour pousser la Chine à opposer de la résistance à la France.

» Si une guerre éclatait entre la France et la Chine et que la flotte française bloquât les ports chinois, le commerce anglais en souffrirait plus que le commerce français, et l'Angleterre a, par conséquent, intérêt à faire des efforts pour empêcher une rupture complète entre la France et la Chine. »

LE PLAN DE M. DE BISMARCK.

Les menées du comte de Bismark sont, en ce moment, plus actives que jamais, et comme elles intéressent toujours la France, soit directement, soit indirectement, il est bon que je vous en dise quelques mots. Le rêve du grand chancelier est, vos lecteurs ne l'ignorent pas, de se rendre maître absolu de l'Europe. Pour atteindre son but, il avait trois parties définitives à jouer, et il n'en a encore gagné qu'une, celle qui a exclu l'Autriche de l'empire d'Allemagne. Je ne vous parle pas de sa grande victoire contre la France que le prince chancelier considère comme une première manche qui comporte une seconde entreprise. En 1875, il allait nous imposer de nouveau son traitement par le fer et le feu quand, à son extrême mécontentement, sont intervenues la Russie et l'Angleterre : Alexandre II s'attirant tout le ressentiment prussien par la netteté de son ultimatum ; l'Angleterre, suivant son habitude, gardant une attitude effacée qui ne la compromettait officiellement avec aucune puissance.

M. de Bismark néanmoins lui garda rancune et enfama aussitôt une partie destinée à mettre aux prises les deux puissances qui avaient contrecarré ses projets. Mais cette fois il avait à compter avec lord Beaconsfield et il ne menait pas le jeu, comme jadis avec lord Russell et M. Gladstone. A un certain moment, il jugea même la situation si compromise, par l'entente qui s'était faite entre l'Autriche et l'Angleterre, grâce aux efforts du comte de Beust, qu'il eut recours à sa ressource suprême, celle de faire disparaître son principal adversaire. L'ambassadeur autrichien à Londres fut rappelé de son poste et disgracié avec une brutalité qu'expliquait seul l'ultimatum posé à l'Autriche d'être carrément l'amie ou l'ennemie de sa

éveillé, se pencha sur cette main capricieuse, tant désirée, autant pour cacher son ébahissement grotesque que pour y mettre le reconnaissant baiser autorisé par la circonstance.

L'incorrigible Aristide toisa paisiblement la « direction » qui lui était imposée.

— Par exemple ! fit-il d'un air ironique, puisque vous vouliez absolument un mari, ma petite maman, il fallait au moins le choisir plus jeune.

Et, tournant sur ses talons, il sortit en chantonnant.

— N'êtes-vous pas bien vengée, Marie de Brix ? murmura Léonide avec une indicible amertume.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

FIN.

Le 95^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente chez l'éditeur Jules Rouff, continue, sur le département de Seine-et-Oise, l'étude commencée dans les deux fascicules précédents.

On y trouve des renseignements sur nombre de localités, telles que Port-Royal-des-Champs, Etampes, Corbeil, Monthéry, Longjumeau, Juvisy, etc.

Ce fascicule comprend quatre gravures représentant la vallée de la Seine, vue des hauteurs de Bellevue, Monthéry, Corbeil et l'église de Longjumeau.

Un plan de la ville de Saint-Germain complète le fascicule.

voisine la Prusse. Et plus tard, le comte de Beust dut subir à Paris le même traitement qu'on lui avait infligé à Londres. Malgré cette obéissance, je puis vous affirmer que l'Autriche n'est rivée à l'alliance prussienne que jusqu'au jour où elle pourra faire autrement.

Un mot maintenant sur cette triple alliance dont il est question dans nos cercles diplomatiques.

Ayant en poche le traité de Francfort de 1871, et tenant à son exécution comme il y tient, M. de Bismark ne peut pas donner aujourd'hui encore le mauvais exemple de la foi parjurée. Aussi ne peut-il se lier par aucun pacte écrit avec l'Autriche dont il convoite les possessions allemandes, ni avec l'Italie, car s'il médite de prendre Trieste avec Salonique, il n'a pas la moindre intention de rendre cette ville pas plus que le Tyrol au jeune royaume, la destinée de la marine allemande, comme la comprend le grand chancelier, étant de combattre la suprématie italienne, dans les seules eaux où cette dernière pourrait s'établir.

En attirant l'Italie dans l'orbite de sa politique, comme il y a attiré de force l'Autriche, M. de Bismark n'a eu qu'un but : se préparer un moyen de vaincre la résistance de Léon XIII. Si aujourd'hui Sa Sainteté, pour mettre au service du prince de Bismark l'influence dont elle dispose, ne demandait qu'à être maîtresse de Rome, vous verriez de quel poids pèseraient l'occupation du roi Humbert et même les droits de la « nation-sœur. » Mais, vous le savez aussi bien que moi, le cynisme et la mauvaise foi n'entreront jamais dans la politique du Vatican. Aussi est-on persuadé ici que, depuis quinze jours, les choses ont pris une tournure tout à fait défavorable à une entente entre Léon XIII et le prince de Bismark. Quelques-uns vont plus loin, et, dans nos cercles diplomatiques on parle tout bas d'une éclatante rupture à courte échéance. Si ces conjectures sont exactes, il sera curieux de voir le dépit que ne manquera pas de ressentir le grand chancelier, accoutumé jusqu'ici à tout faire plier sous sa main de fer.

(Union de l'Ouest.)

H. DE LA M.

LES CAISSES D'ÉPARGNE.

Sous ce titre, le Constitutionnel publie un important article dont nous donnons les conclusions, estimant qu'elles sont de nature à éclairer nos lecteurs et les déposants de la Caisse d'épargne :

La situation est grave, mais point au sens auquel les déposants l'entendent. Les déposants n'ont rien à appréhender pour leur argent ; ils ont dans l'Etat le plus solide des débiteurs ; mais, si la peur ne s'arrête point, le gouvernement, subissant les conséquences de ses fautes, se trouvera aux prises avec des embarras sérieux.

La loi veut que les fonds provenant des dépôts soient versés, au fur et à mesure, dans les caisses publiques, au compte de la caisse des dépôts et consignations qui a la haute administration des caisses d'épargne : ils forment le compte courant de cette caisse avec le Trésor public. Les fonds provenant de ces dépôts constituent donc, avec les fonds des départements et des communes, la partie permanente, et, en quelque sorte, obligatoire de la dette flottante. Ils servent de fonds de roulement au Trésor pour les dépenses publiques et, comme leur emploi est quotidiennement composé par les rentrées provenant de la perception des impôts, il ne présente aucun inconvénient, à la condition que cette dette perpétuellement exigible ne prenne pas trop d'accroissement. Aussi, les financiers prudents des régimes précédents, M. Humann, M. Lacave-Laplagne, M. Fould, M. Magne, se sont-ils toujours préoccupés de restreindre dans une juste mesure l'accumulation des fonds des caisses d'épargne.

Les financiers de notre République besoigneuse en ont jugé tout autrement. Ils trouvaient des facilités précieuses dans la manipulation des dépôts des caisses d'épargne qui étaient pour eux un moyen d'emprunter indéfiniment, sans le consentement préalable, et, pour ainsi dire, à l'insu du Parlement ; et c'est pour accroître ces facilités qu'on a élevé de 4,000 à 2,000 fr. la limite des dépôts.

C'est aux fonds des caisses d'épargne que M. Léon Say faisait allusion, lorsque, assumant à Boulogne l'engagement d'assurer la réalisation des plans de M. de Freycinet,

il se faisait fort de prélever tous les ans 3 ou 400 millions sur les épargnes du pays.

M. Say évaluait à 400 millions le montant des dépôts annuels ; en déduisant de cette somme 10 millions de retraits, il restait 300 millions à employer. Dans l'exposé des motifs du budget de 1883, M. Léon Say évaluait encore à 300 millions, pour cette année, la balance entre les versements et les retraits des caisses d'épargne, et il comptait sur la disponibilité de cet argent, même après la consolidation de douze cents millions en rente amortissable.

Or, depuis quelques mois, les retraits ne cessent de dépasser les dépôts dans une proportion notable : qui fournira l'argent nécessaire au remboursement ?

Ce n'est pas l'Etat. Nous sommes à la fin de mai ; par conséquent, un tiers des impôts de l'année courante a déjà été encaissé ; et cependant, jeudi dernier, 24 mai, le compte courant du Trésor à la Banque de France ne montait qu'à 105,887,000 fr. C'est le chiffre le plus bas auquel il soit jamais descendu. L'année dernière, à pareille date, ce compte courant s'élevait à 446,339,000 fr. ; il était donc quadruple de ce qu'il est aujourd'hui.

Il est donc certain que le Trésor ne pourra faire face, dans un mois, au coupon du 3 0/0 qu'au moyen d'une émission d'obligations ou d'une négociation avec la Banque. A plus forte raison est-il dans l'impossibilité de fournir des fonds à la caisse d'amortissement pour assurer le remboursement des dépôts des caisses d'épargne.

Cette indigence du Trésor public ne compromet en rien le remboursement des dépôts, puisque la caisse d'amortissement est nanti de valeurs de l'Etat, dont elle peut faire argent. Si les retraits continuent à excéder les versements dans la même proportion que depuis deux mois, la caisse d'amortissement devra se procurer d'ici la fin de l'année 80 et peut-être 400 millions.

Se les procurera-t-elle en vendant de l'amortissable jusqu'à concurrence de cette somme ? Ce serait le parti le plus sage ; mais le ministre des finances ne le permettrait pas parce qu'il en résulterait, sur un fond déjà fort mal classé, une baisse qui serait une mauvaise préparation pour l'emprunt d'un milliard que le gouvernement devra contracter en janvier ou février 1884.

La caisse d'amortissement s'adressera donc à la Banque pour obtenir un prêt sur nantissement de ses titres ; c'est ici qu'éclatera l'abus que le gouvernement a fait des expédients de trésorerie.

Les billets de la Banque en circulation atteignaient, le 24 mai, le chiffre de 2 milliards 883,741,000 fr., c'est-à-dire un chiffre auquel la circulation de la Banque ne s'est jamais élevée aux plus mauvais jours de 1874. On ne peut tenir compte de l'encaisse argent qui n'est réalisable qu'au prix d'une perte de 14 pour cent ; et l'encaisse or ne s'élevant qu'à 4,042,285,000 fr. ne peut couvrir qu'une émission de 3 milliards 36 millions. On touche donc à la limite extrême que la tradition et la prudence ne permettent pas de dépasser.

Or, cette limite sera atteinte, et probablement dépassée, si la Banque doit fournir au Trésor les moyens de faire face à l'échéance de juillet. S'il faut, en outre, que la Banque avance à la caisse d'amortissement les fonds nécessaires au remboursement de 80 à 100 millions de dépôts, la Banque devra chercher à fortifier son encaisse par une augmentation sensible de l'escompte, sous peine d'être acculée au rétablissement du cours forcé.

ÉTRANGER

New-York, 30 mai, soir.

Cette après-midi, une foule immense se pressait sur le nouveau pont qui relie Brooklyn à New-York, lorsque tout à coup retentit ce cri : Le pont s'écroule !

Aussitôt panique générale. Dans la bagarre un grand nombre de personnes ont été foulées aux pieds ; il y a eu plusieurs morts et de nombreux blessés.

New-York, 31 mai.

Douze personnes ont été tuées et 26 blessées dans la panique qui s'est produite hier sur le pont de Brooklyn.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 mai.

On est sensiblement meilleur qu'hier ; après une lutte assez vive, le 5 0/0, qui avait débuté à 109.15 et était ensuite retombé à 109.05, reprend en clôture à 109.30. Le 3 0/0 est également en reprise à 80.15. L'amortissable à 81.30.

L'amélioration du marché en général s'étend sur la plupart des valeurs.

La Banque de France, dont le dernier bilan est relativement assez satisfaisant, se tient à 5.405. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 707 mille 73 francs. L'encaisse or a diminué de 3 millions 429,706 francs. Le portefeuille, par suite des échéances de fin de mois, présente une augmentation de 104,726,325 fr.

Grande fermeté sur les actions du Foncier à 1,337.50, après un début plus faible à 1,330. Dans sa séance hebdomadaire d'hier 30 mai, le Conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 7 millions 250,000 francs de nouveaux prêts dont 6 millions 750,000 francs en prêts fonciers et 500,000 francs en prêts communaux.

On continue d'arbitrer un certain nombre d'obligations de chemins de fer contre des obligations nouvelles du Foncier à 349 les non-libérées et 354 les libérées, ce qui contribue encore à maintenir les cours de ces obligations.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) donne lieu à des transactions assez importantes au dessus du pair. C'est un niveau avantageux pour prendre position sur la valeur à laquelle la mise au porteur imminente sera, croyons-nous, des plus profitables.

Les principaux établissements de crédit sont fermés : la Banque de Paris, 870. La Banque d'Escompte, 528.75.

Exceptions toutefois la Banque Nationale offerte sans succès à 255 fr., ce qui, déduction faite des 250 fr. non encore versés, représente un faible débours de 5 fr. par titre.

Mouvements divers sur le Suez qui clôture à 2,497, après 2,500 et 2,480.

Les chemins, sans changements : 1,460 le Lyon, 1,905 le Nord.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République, M. Bourot, médecin principal de 2^e classe à l'École de cavalerie de Saumur, est élevé au grade de médecin principal de 1^{re} classe.

M. Hurst, médecin principal de 2^e classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons (précédemment à l'École de Saumur), est également élevé à la 1^{re} classe de son grade.

La catastrophe de Fontevrault.

Hier soir, de 4 à 5 heures, la population de Fontevrault a été mise en émoi par un bien terrible événement.

Le sous-maître de l'école communale, accompagné de plusieurs élèves, était allé en promenade du côté des landes et du champ de tir de la garnison.

Arrivés sur le bord de l'étang de Perrière-l'Abbesse, les jeunes gens voulurent se baigner.

Le sous-maître s'y opposa.

Cependant, deux enfants, quittant leurs vêtements, entrèrent dans l'étang. Ils n'avaient de l'eau qu'à la hauteur du genou.

Ce que voyant, trois autres élèves les suivirent bientôt.

Les plus hardis s'avançaient toujours...

Tout à coup, ils tombèrent dans un trou et disparurent.

Ceux qui étaient moins éloignés du bord se retirèrent aussitôt, tandis que le sous-maître se jetait résolument à l'eau pour porter secours aux submergés. Hélas ! son dévouement lui fut fatal, car il disparut également au même endroit.

Les élèves, terrorisés, coururent appeler du secours ; la foule arriva de Fontevrault et de la colonie de Saint-Hilaire.

Un gardien de la Colonie et deux colons, bons nageurs, plongèrent et ramenèrent les quatre jeunes gens. Mais il y avait trop longtemps déjà qu'ils étaient sous l'eau ; l'asphyxie était complète, et tous les efforts d'un docteur ont été inutiles pour les rappeler à la vie.

Ces quatre victimes sont : M. Marceron, sous-maître, âgé de 48 ans, et les jeunes Marboeuf, Delarue et Lambault, âgés de 42 à 44 ans.

La consternation est grande à Fontevault ; bien des familles se trouvent dans le deuil par suite de cette catastrophe.

UNE DISPARITION.

Depuis mardi, une jeune fille de la commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le Chapeau, a jeté sa famille dans une grande inquiétude.

Elle devait se marier lundi prochain, tous les préparatifs étaient faits, et les jeunes gens étaient venus à Saumur pour faire les dernières emplettes. Mais, paraît-il, pour des motifs que chacun raconte à sa façon, une contrariété survint entre eux. La fiancée en conçut un profond chagrin, qu'elle manifesta en quittant subitement sa compagnie, et prit la direction de l'île Ponneau.

Jusqu'à présent, on n'a pu recueillir la moindre donnée sur son sort.

On craint un suicide.

Comme bien on pense, le jeune homme est au désespoir.

Le *Thouarsais* dit que le nommé Marin, dont le cadavre a été découvert dans un puisard, au Puy-Notre-Dame, était ouvrier charbon-forgeron. D'après diverses versions, ajoute notre confrère, Marin devait être porteur, au moment de sa disparition, il y a deux ans, d'une somme plus considérable que celle qu'on a trouvée sur son cadavre : 800 fr. suivant les uns, 1,300 fr. suivant les autres.

Le *Soir* s'occupe à son tour de la question des aumôniers des hôpitaux qu'on veut supprimer, et il fait les réflexions suivantes qui méritent d'être citées :

« Il faut espérer encore qu'il n'en est rien, et que les novellistes se trompent.

« Evidemment l'interprétation du Concordat peut servir de prétexte ; elle ne peut être la vraie raison de se décider dans une telle affaire. Serait-ce la crainte de heurter l'opinion ? Il faudrait savoir laquelle ; car on ne peut nourrir l'illusion de satisfaire tout le monde ; et, quand la chose en vaut la peine pour un gouvernement, il faut faire son choix.

« Eh bien ! la question se pose en effet dans ces termes. Le ministre trouve-t-il qu'il soit bon de supprimer les aumôniers des hôpitaux ? Il ne faudrait pas se réfugier derrière cette défense timide qui consiste à dire que l'on s'arrangera de manière à ce que les malades ne manquent pas des secours religieux dont ils auront besoin ; que des prêtres, soit libres, soit attachés aux paroisses, seront à leur disposition ; que la seule satisfaction que l'on veuille donner aux laïques est à outrance, c'est d'interdire le séjour du prêtre dans l'hôpital.

« Le service religieux dans les hôpitaux semblerait ainsi suffisamment assuré. Il ne le serait pas en réalité, si l'on tient compte de l'état dans lequel se trouvent les malades, des difficultés presque insurmontables

qu'ils rencontreraient à faire mander et arriver jusqu'à eux le prêtre dont, au fond du cœur, ils désireraient le plus ardemment la présence. Mais ce n'est pas seulement au point de vue religieux qu'il faut se placer pour juger de l'utilité de la présence des aumôniers dans l'hôpital : c'est le point de vue simplement humanitaire que beaucoup de gens envisagent.

« Ils en parlent à leur aise, les plus ardents à laïciser. Ils sont riches ou du moins dans une honnête médiocrité ; ils ont de la famille ; ils ont des amis, des hommes d'affaires. S'ils sont malades, leur lit de souffrance est entouré de personnes prêtes, non seulement à les soigner, mais à les distraire, à faire pour eux leurs affaires, à s'occuper de leurs intérêts, à recevoir leurs confidences, leurs instructions dernières.

« Mais le malheureux qu'une maladie, une infirmité, un accident cloue sur un lit d'hôpital : il est isolé, il n'a pas d'amis pressés, il n'a pas d'hommes d'affaires, il n'a pas de famille peut-être ; ou, s'il en a une, mille raisons peuvent la tenir éloignée de lui. A qui veut-on qu'il s'adresse pour faire entendre ses plaintes, ses recommandations, ses vœux ? Qui donc calmera ses inquiétudes ? Qui soignera les plaies d'une âme endolorie ? Qui lui servira de confident, de secrétaire même ? Qui se chargera de ces missions mystérieuses qu'avant de mourir on est heureux de savoir accomplies ?

« C'est une croûte que de chasser des maisons hospitalières le seul homme qui puisse remplir auprès des malades ce rôle indéfini, multiple et toujours pressé. Ce n'est pas seulement la religion, c'est l'humanité qui réclame, au nom des malades que l'on veut priver de cette suprême douceur de mourir en ayant du moins auprès d'eux un ami. »

LA FÊTE-DIEU A CHOLET.

La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu, comme les années précédentes, sur la paroisse Notre-Dame.

Favorisée par le temps, cette solennité a revêtu un caractère encore plus grandiose par la présence inattendue, cette année, quoique obligatoire aux termes du décret de messidor an XII, d'un détachement du 77^e de ligne, sous les ordres d'un chef de bataillon. Tous les tambours et clairons du régiment figuraient dans le cortège : leurs roulements et leurs sonneries alternaient avec les morceaux qu'exécutait l'excellente fanfare de Cholet. On ne saurait trop à cette occasion féliciter les jeunes artistes de leur fermeté à affirmer en toute circonstance leur indépendance, et de leur empressement à donner le concours de leur talent aux diverses fêtes religieuses où ils sont invités.

Le grand nombre d'enfants de toutes les écoles qui formaient les longues files de la procession a prouvé une fois de plus l'importance que tous les parents attachent à cette fête si religieuse et si populaire de la Fête-Dieu à Cholet.

Nous ne décrivons pas la brillante décoration de toutes les rues où nous n'avons

pas remarqué une seule maison qui n'ait eu sa parure de guirlandes ou d'oriflammes, ni la richesse des reposoirs, véritables monuments de tentures et de fleurs, où le bon goût de l'ornementation le disputait à l'effet le plus grandiose.

Un grand nombre d'hommes et de jeunes gens avaient tenu à honneur de faire cortège au Saint-Sacrement, et dans la foule considérable qui se pressait dans les rues, formant une double haie à la procession, l'attitude recueillie de la grande majorité, respectueuse de tous, est la meilleure preuve du bon esprit de la population de Cholet et de son attachement à cette fête traditionnelle.

A La Roche-sur-Yon et à Fontenay, la procession du sacre a été splendide et l'affluence considérable.

A Fontenay, un détachement du 137^e de ligne, commandé par un lieutenant, escortait le Saint-Sacrement.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On enterrait l'autre jour un des chefs les plus considérés du parti républicain à Nogent-sur-Marne.

« Les billets de faire part étaient ainsi libellés :

« Vous êtes prié d'assister à l'enterrement civil et à l'inhumation du citoyen Marnessier (Paul), avocat, docteur en droit, décédé dans sa quarante-deuxième année. »

« Nous n'avons aucune objection contre cette formule, l'ayant souvent employée quand il s'est agi des obsèques de républicains conduits au cimetière sans passer par l'église, mais nous demandons à en prendre acte et même à la recommander aux libres-penseurs tourangeaux.

« Nous pensons qu'à l'avenir les républicains ne se fâcheront plus d'une formule qu'ils adoptent eux-mêmes, et nous sommes heureux de les voir se décider à qualifier spontanément, comme il convient, un mode de sépulture qui les met au niveau des bêtes. »

POITIERS.

Le *Journal de l'Ouest* nous apprend qu'une maison de commerce assez importante de Poitiers a été déclarée en faillite hier.

Une autre, dont les affaires étaient beaucoup plus considérables, a dû, pour éviter cette extrémité, passer la main à ses principaux créanciers et les charger de liquider sa situation.

Les affaires diminuent.

Les impôts augmentent.

C'est ce qu'on nomme la prospérité républicaine.

La ligne ferrée de Poitiers à Parthenay n'est vraiment pas heureuse ; bien que cette fois encore il y ait eu victime, le fait ci-après n'en prêche pas moins à rire.

Un âne, qu'on avait envoyé paître près de la ligne ferrée, se mit en tête probablement de faire en chemin de fer le trajet de la Ferrière à Poitiers. Donc, au moment où le train allait passer, maître Aliboron s'engagea sur la voie, et il se met à ruer et à pousser de toutes ses forces un *i-an i-an* formidable.

Malheureusement, dans son ardeur, il s'avança un peu trop et fut tamponné, renversé et broyé. (*Journal de la Vienne.*)

Les courses de Limoges ont été malheureusement attristées par un déplorable accident survenu au cours du Military. Sur 40 sous-officiers engagés, 6 seulement sont arrivés au but ; les 4 autres ont été désarçonnés.

M. Bourseul, adjudant au 47^e chasseurs, et neveu du colonel de ce régiment, a fait une chute effrayante ; au moment où 5 ou 6 cavaliers arrivaient ensemble à la 3^e barrière, le cheval de M. Bourseul, qui tenait la corde, a fait un saut de côté et s'est abattu sur son cavalier.

Les deux cavaliers suivants sont également tombés et ont roulé pêle-mêle avec les chevaux. Seul, M. Bourseul est resté inanimé sur la piste ; il a été immédiatement relevé et transporté à une ferme voisine. Son état est très-grave.

A l'occasion du centenaire de la découverte des aérostats, qui doit être célébré mardi 5 juin 1883, nous publierons à partir de demain, en feuilleton, LES MONTGOLFIER, histoire des frères Joseph et Etienne de Montgolfier, par M. G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 7 juin 1883.

Une seule représentation donnée par LES ARTISTES DE L'ODÉON

FORMOSA

Pièce en 4 actes, de M. A. Vacquerie.

Le grand succès du jour.

M^{lle} TESSANDIER jouera le rôle de Formosa.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 10 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ROSES DU ROI

CONTE

— Pardonnez-moi, monsieur, dit-elle toute tremblante. Je ne savais pas que vous étiez là, et... j'aurais dû m'en aller tout de suite, c'est vrai. Mais je n'ai pas pu.

Elle parlait d'une voix harmonieuse comme la musique elle-même et avec un léger accent hésitant qui trahissait son origine étrangère.

— Pourquoi donc ? demanda le roi.

— Je n'avais jamais vu personne qui vous ressemblât ! dit-elle naïvement.

Et sans trouble, mais un peu craintive, elle le regardait.

— En vérité ! dit-il, tout charmé par cette innocence. Et ne savez-vous pas mon nom ?

Elle secoua doucement la tête.

— Je viens de si loin ! dit-elle, de Norvège ! Comment donc saurais-je votre nom ?

— Eh bien ! je m'appelle le capitaine Ludwig.

Il était tout heureux qu'elle ne le connût point.

— Mais, reprit-il, n'étiez-vous pas présente,

hier, quand le roi et la princesse ont été présentés au roi de Bohême ?

— Oh ! non... j'étais restée en arrière avec les gens de la suite.

Elle dit cela un peu amèrement.

— Avec les gens de la suite !... dit le roi. Je n'aurais pas cru... Que faites-vous donc à la cour de Norvège ?... N'y avez-vous point de rang ?

— A la cour de Norvège ?... moi ?... mais, rien, absolument rien. Cependant je suis née princesse du sang royal, mais on ne veut jamais que je paraisse en public... Quand il a été question que ma cousine Ericie de Norvège vint ici pour épouser le roi de Bohême, j'ai supplié qu'on m'emmenât, et tout d'abord on a tant ri que j'en étais indignée... Et puis, Ericie m'a dit que je pouvais venir, mais à condition de rester dans sa suite. J'ai sauté de joie. Je serais venue comme sa servante, je crois... — Et pourquoi cela ?... Quel attrait vous attirait donc ici ?

— Oh ! je désirais tant voir le roi de Bohême ! On dit qu'il est si beau !... Depuis que je suis petite fille, on parle de lui autour de moi... Le connaissez-vous, monsieur le capitaine Ludwig ?

— Certainement... Mais, dites-moi, pourquoi ne veut-on pas que vous paraissiez en public ?

— Je ne sais pas. Peut-être est-ce parce que mon père — qui était le frère du roi Eric — a épousé une simple fille d'un comte de la Dulécar-

lie, en Suède. Est-ce que dans votre pays de Bohême on repousse pour ce motif les princesses de race royale ?... Ma mère était si belle, monsieur le capitaine !

Le roi pensa que l'enfant devait ressembler à sa mère.

— Dans mon pays de Bohême, dit-il, il n'est pas besoin d'être née sur les marches du trône pour devenir reine... Et quel nom portez-vous, princesse ?

— Je m'appelle Magdalène de Norvège.

— Et vous avez ?

— Seize ans.

— Ne serait-ce pas que la princesse Ericie est jalouse de vous ?... demanda le roi.

Elle leva sur lui ses yeux couleur de porcelaine et avec un profond étonnement :

— Mais, mon Dieu ! monsieur le capitaine, vous rêvez assurément. Jalouse !... la princesse Ericie ?... Vous ne l'avez pas vue, sans doute !

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'alors, vous ne parleriez pas ainsi... Jalouse !... Ericie !... Elle est si belle que je ne crois pas qu'il puisse y avoir une femme plus belle.

— Je l'ai vue. Elle est belle, en effet.

— Et croyez-vous que le roi l'aimera ? On dit qu'il n'a pas encore trouvé celle qui deviendra la reine de Bohême.

— Il la trouvera avant peu, princesse.

En ce moment, on entendit une voix aigre qui appelait :

— Magdalène ! Magdalène !...

Elle s'arrêta tout court et dit :

— Ah ! voilà qu'on m'appelle !... Le rêve est fini... J'étais si heureuse d'errer dans ces magnifiques jardins ! Nous n'avons rien de pareil là-bas... Les roses surtout... Oh ! les belles roses du roi de Bohême ! Les avez-vous vues ? Mais adieu... Je dois rentrer. Adieu, monsieur le capitaine.

— Adieu, Magdalène.

Ici la duègne chargée de veiller sur la jeune fille apparut au tournant d'une avenue et demeura stupéfaite du spectacle qui s'offrait à ses yeux : le roi de Bohême marchant côte à côte avec la petite Cendrillon norvégienne !!!

Cependant, ils s'avancèrent tous deux vers la respectable personne qui s'inclina devant le monarque jusqu'à balayer la terre avec les boucles grises de ses cheveux.

Le roi lui rendit son salut, fit un autre salut respectueux à la jolie princesse, et regagna la palais.

— Le roi ! disait la duègne atterrée.

(A suivre.)

PAUL GEORGES.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MAI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 10	79 87	Est	712 50	715	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	449	449 50
4 % amortissable	81 20	81 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1455	1480	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	503 50	Est	365	365
4 1/2 %	110 65	110 65	Midi	1410	1410	1865, 4 %	520	510	Midi	363 25	362 75
5 %	109 10	109 10	Nord	1917 50	1925	1869, 3 %	404 50	405	Nord	369 50	369
Obligations du Trésor	515	510	Orléans	1210	1230	1871, 3 %	394 50	394	Orléans	364	362
Obligations du Trésor nouvelles	513	511	Ouest	772 50	770	1875, 4 %	508	508	Ouest	362	363
Bons de Trésor, départementaux	331 50	330 25	Compagnie parisienne du Gaz	1360	1355	1876, 4 %	506	505	Paris-Lyon-Méditerranée	367	367 25
Banque de France	5400	5420	Canal de Suez	2495	2470				Paris-Bourbonnais	366	365 50
Comptoir d'escompte	996	992 50	C. gén. Transatlantique	477 50	475	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	236	Canal de Suez	567	567
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1345				Bons de liquid. Ville de Paris	525	524			
Crédit de France	25	22 50				Obligations communales 1879	445	448			
Crédit mobilier	1	385									

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8, de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, et de M^e HACAULT, également notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Et sur licitation,

Le MARDI dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi,

En l'étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, et par le ministère de M^{es} TAUGOURDEAU et HACAULT, notaires à Montreuil-Bellay, commis tous les deux à cet effet par le jugement dont il est ci-après parlé.

LES

IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

Dépendant de la communauté ayant existé entre M. Philippe BESNARD, ancien teinturier, demeurant à Montreuil-Bellay, et M^{me} Zoé GUÉRIN, sa défunte épouse, décédée à Montreuil-Bellay au cours de mil huit cent soixante-onze.

Sur la poursuite dudit sieur Philippe Besnard, ci-dessus qualifié et domicilié, demandeur, ayant pour avoué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE;

Contre:

1^o M^{me} Prudence Besnard, épouse du sieur Eugène Marsault, plâtrier, avec lequel elle demeure à Montreuil-Bellay, et ledit sieur Eugène Marsault, tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation de ladite dame, son épouse;

2^o M^{me} Zoé Besnard, épouse de M. Charles Douaneau, secrétaire de la mairie de Longué, demeurant avec son dit mari, dite ville de Longué, et ledit sieur Charles Douaneau, tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation de ladite dame, son épouse;

3^o M^{me} Julie Besnard, dame de compagnie, demeurant à Nantes, 8, rue Haute-Roche, chez la dame Patuelle;

4^o M^{me} Clémence Besnard, épouse de M. Joseph Richer, agent-voyer, avec lequel elle demeure aux Ponts-de-Cé, et ledit sieur Joseph Richer, tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation de ladite dame, son épouse;

Tous les sus-nommés défendeurs, ayant pour leur avoué constitué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

ET MISES A PRIX.

Commune de Montreuil-Bellay.

Premier Lot.

Une MAISON, située ville de Montreuil-Bellay, place du Marché, comprenant une boutique ouvrant par la place du Marché, une grande chambre basse à cheminée communiquant avec la boutique, deux autres chambres hautes donnant sur la place du Marché, dont une avec un cabinet y adossé, grenier au-dessus, une écurie, deux chambres au dessus, petit réduit au deuxième étage, boulangerie à côté, cour avec citerne et pigeonnier, un petit jardin au fond de ladite cour, un hangar couvert en ardoises avec atelier de teinturerie au-dessus, cour devant, remise, pressoir et cave, grenier au-dessus;

Le tout en un seul tenant, compris au cadastre sous les numéros 1014, 1015, 1016, 1017, 1019, 1020, 1021, 1022, section H, d'une contenance de cinq ares soixante centiares environ, joignant au levant la place du Marché, au midi M^{me} Savary, au nord et au couchant la rue du Tertre;

Sur la mise à prix de quatre mille francs, ci..... 4 000

Deuxième Lot.

Une PIÈCE DE TERRE, située à la Grande-Champagne ou les Mauvaises, commune de Montreuil-Bellay, contenant quinze ares quarante centiares, comprise au cadastre sous le n° 408 bis, section D, joignant au nord M. Gauron, au couchant M. Joulain, au midi les Hospices de Montreuil-Bellay et au levant Barnabé;

Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci..... 120

Total des mises à prix: quatre mille cent vingt francs, ci..... 4.120

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-trois, qui a fixé les mises à prix ci-dessus.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, l'un des notaires commis.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant, M^e BEAUREPAIRE, avoué collicitant, et M^{es} TAUGOURDEAU et HACAULT, notaires chargés de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant,

A Saumur, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-trois, f° 173, r^e case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc., Situé au Vau-Langlais, commune de Bagnoux, à 15 minutes de Saumur.

S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

CONVERSION DU 5 0/0

Moyen de reconstituer son revenu tout en conservant ses titres en portefeuille.

La loi du 27 avril ayant réduit d'un dixième, à dater du 16 août, le revenu des porteurs de 5 0/0, la Banque Générale des Primes, 32, rue Saint-Marc, Paris, envoie gratuitement sur demande LA BOURSE POUR TOUS, moyen de faire rapporter aux capitaux, même les plus modestes, 25, 50 et même 100 pour cent.

Dividendes trimestriels. Références et paiements dans tous les départements.

La Banque Générale des Primes, 32, rue Saint-Marc, Paris, se charge gratuitement dès ce jour de toutes les formalités relatives à la CONVERSION.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

A LA PROPRIÉTÉ DE LABRANDAYE Commune de Vivy,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu: un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent (302)

A VENDRE

DEVANTURE en bon état, conditions avantageuses.

S'adresser à M. TARODR, Epicerie Parisienne, rue d'Orléans, 33, Saumur. (344)

CHANGEMENT DE DOMICILE

TAUGOURDEAU, entrepreneur de peinture, prévient sa clientèle que son atelier est transféré rue Beaurepaire, n° 22, à côté de l'étude de M^e MÉHOUS, notaire. (340)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UN EXCELLENT COUPÉ

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PETITE VOITURE anglaise, capitonnée, et PETITE JUMENT ANGLAISE, avec harnais.

S'adresser au bureau du journal.

Vins de Table rouges et blancs

MAISON G. GERBAUD

Fondée, en 1862, à NARBONNE (Aude).

LÉGENDE

- A Bureaux
- B Écuries
- C Amer-Cerbaud
- D Eau-de-Vie & Rhum
- E Clos-Gerbaud
- F Vins divers
- G Clos Supérieur
- H Vin Blanc
- I Divers
- K (Malaga Madère)
- L Grenache
- M Banyuls
- P Pompes

SUPERFICIE DES CHAIS 8000 Mètres Carrés.

Chemin du Moulin.
Chemin de Fer.
Chemin latéral au Chemin de Fer.
CHAIS de la MAISON G. GERBAUD.

CONDITIONS DE LA MAISON

- Les expéditions s'effectuent: 1^o Fût perdu ou fût à rendre, selon les besoins de l'acheteur; 2^o Franco en gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, ou, pour l'étranger, jusqu'au port d'embarquement, avec faculté de retourner le vin à nos frais, s'il ne convient pas après dégustation.
- Les paiements se font: 1^o Par traites que nous fournissons sur nos Clients, à nos frais, à 100 jours de la date de la facture, ou 40 jours 2 0/0; 2^o Par la Poste, et, dans ce cas, nos Clients ont le soin obligeant de nos rappeler la date de l'envoi.

LES DROITS D'ENTRÉE SONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

Prière de nous donner la date de la dernière facture en nous passant de nouveaux ordres, afin d'en assurer l'exécution immédiate.

Envoi d'échantillons par boîtes postales de un ou deux flacons, au choix de nos clients, contre 0.60 c. en timbres-poste. ENVOI FRANCO DE PRIX-COURANTS SUR DEMANDE.

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

UNE JEUNE FEMME désire trouver un ménage. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Manufacture de Pianos et Orgues 12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE
De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.